

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réservé au Moniteur belge

19313588



Déposé 03-04-2019

Greffe

N° d'entreprise : 0724485377

Dénomination

(en entier): Y-BRIDE

(en abrégé):

Forme juridique : Association sans but lucratif

Siège: Avenue Van Volxem 252

1190 Forest

Belgique

Objet de l'acte : Constitution

Article 1er:

L'association est dénommée Y-BRIDE. Cette dénomination, immédiatement suivie des mots "association sans but lucratif", ou de l'abréviation « ASBL », sera mentionnée sur tous les actes, factures, avis, annonces, publications et autres pièces de ladite association.

[...]

Article 3:

Les buts de l'association sont

- Le soutien à la création, la production et la diffusion de toute création artistique, et particulièrement celle de l'artiste dénommée Céline Lory (nom d'artiste).
- L'édition d'œuvres, la production de spectacles et de concerts, l'exposition d'artistes, dans toutes les techniques et disciplines.
- La recherche et le développement de nouvelles formes de création artistique.

Son objet se situe en dehors de tout esprit de lucre comme de tout esprit d'appartenance religieuse, philosophique ou politique.

Ces buts seront poursuivis par tous moyens nécessaires à leur réalisation.

Notamment, elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet. De plus elle peut accorder son aide ou sa collaboration et participation, par tout moyen, à des entreprises ou organismes, publics ou privés, poursuivant le même objet ou dont l'activité contribuerait ou pourrait contribuer à la réalisation de celui-ci. Elle peut gérer des lieux ou des centres de services, pour son compte propre ou pour compte d'un tiers, elle peut également commercialiser toute prestation de services se rapportant à son objet, céder ou concéder les droits de toute forme de propriété intellectuelle dont elle serait détentrice. Plus généralement, elle peut, entre autres, acquérir toute propriété ou tout droit réel, prendre ou donner en location, engager du personnel, conclure des actes juridiques, collecter des fonds, bref exercer ou faire exercer toutes les activités qui concourent directement ou indirectement à la réalisation ses buts et au financement de celle-ci.

Les buts de l'association consistant également à accompagner des projets de natures diverses, l'association peut être active dans tous les domaines des services dans lesquels ces projets souhaitent se développer.

Les membres et administrateurs seront sollicités, sans obligation, pour produire notamment témoignages, études

et analyses diverses intéressant les buts de l'association.

[...]

Dispositions transitoires

L'assemblée générale de ce jour a élu en qualité d'administrateurs :

Monsieur Pierre-Alexandre Cordreaux, 14 rue De Tamines à 1060 Bruxelles, né le 7 février 1968 à Laxou, France de nationalité française

Monsieur Roger Burton, domicilié à 112 avenue Hansen Soulie à 1040 Bruxelles, né le 27 juin 1957 en Belgique, de nationalité belge

Qualifiés ci-dessus, qui acceptent ce mandat.

Les administrateurs ont désigné Monsieur Pierre-Alexandre Cordreaux, 4 rue De Tamines à 1060 Bruxelles, né le 7 février 1968 à Laxou, France de nationalité française

en qualité de président chargée de la gestion quotidienne, qui exercera tous les actes relatifs à cette gestion, en ce compris ceux nécessaires à l'ouverture d'un compte bancaire

Fait en 3 exemplaires originaux

Forest (BE-1190), le 15 février 2019

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/04/2019 - Annexes du Moniteur belge

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers.